

#### **PA 4-1 Bilan de la concertation (art L 300-2 du code de l'urbanisme)**

La concertation concernant la Zone d'Activités Economiques de Cranves-Sales a été menée lors de la modification n°1 du PLU de la Commune de Cranves-Sales. Cette modification du PLU porte sur l'ouverture à l'urbanisation des zones 2 AUX de Borly et 2AU des Essaims. En effet, la ZAE de Cranves-Sales, objet du présent permis d'aménager, est appelée Borly II dans les documents d'urbanisme.

Le Conseil municipal de la Commune de Cranves-Sales a approuvé l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUX de Borly II et de la zone 2AU des Essaims par une délibération prise le 30 mai 2016 (ANNEXE 1), ce qui a permis de lancer la procédure de modification n°1 du PLU.

Un arrêté pris le 11 mai 2016 par le Maire de Cranves-Sales (ANNEXE 2) a ensuite prescrit l'enquête publique préalable à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête publique a eu lieu du lundi 13 juin 2016 au vendredi 15 juillet 2016, soit une durée de 33 jours. Le rapport d'enquête publique a été remis à la Commune de Cranves-Sales le 21 juillet 2016 (ANNEXE 3). Le rapport présentant les conclusions et les avis motivés du commissaire-enquêteur a également été remis à la Commune de Cranves-Sales le 21 juillet 2016 (ANNEXE 4). Le commissaire-enquêteur émet ici un avis favorable sans réserves au projet de modification n°1 du PLU. Le commissaire-enquêteur a enfin remis à Monsieur le Maire de Cranves-Sales la synthèse des observations du public le 22 juillet 2016 (ANNEXE 5).

Les personnes associées à la modification n°1 du PLU ont émis leurs remarques sur le projet de modification. Leurs remarques sont présentées en ANNEXE 6.

La modification n°1 du PLU a été approuvée en conseil municipal le 17 octobre 2016 (ANNEXE 7) et la synthèse des remarques résultants de l'enquête publiques associées et consultées est annexée à cette délibération (ANNEXE 8).

En conclusion de la concertation publique, aucune remarque émise ne remet en cause la réalisation de la zone d'activités de Cranves-Sales et ne conteste son bien-fondé. Il n'apparaît pas d'opposition à la réalisation de la zone d'activités artisanales ni de volonté de maintenir le secteur en zone agricole.